

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
Département de la Haute-Savoie



**Commune de Fillière**

300 rue des Fleuries  
Thorens-Glières  
74570 FILLIÈRE  
TEL. 04 50 22 82 32  
accueil@commune-filliere.fr

Feuillet n° 2026-059

## ■ Délibération

**N° 2026-49**

**Séance du 07 avril 2026**

**ASSOCIATION DES COMMUNES FORESTIÈRES  
DE LA HAUTE-SAVOIE : ÉLECTION D'UN  
DÉLÉGUÉ TITULAIRE ET D'UN DÉLÉGUÉ  
SUPPLÉANT**

*A dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 31 mars 2026, s'est réuni dans les locaux de la maison commune de Saint-Martin-Bellevue sis 1 route des écoles - Saint-Martin-Bellevue - 74 370 Fillière, conformément à la délibération n°2026-029 du 23 février 2026 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.*

**Nombre de membres en exercice : 33    Présents : 30    Pouvoirs : 3    Votants : 33**

**Présents :** ALESINA C. - ANSELME C. - AUBERT F. - BENEDETTI B. - BERTHOLIO C. - BOCQUET J. - BOCQUET N. - BOLLARD N. - BOUCLIER S. - BURDIN C. - CHAPPAZ B. - DAUBERCIES A. - FAVRE-FELIX D. - FUMEX A. - GRANGE A. - GUENAT T. - GURLIAT C. - LONGERAY A. - MACHEDA P. - MAXENTI J-C. - MEURICE E. - MEYNET P. - PONCET-FILLION S. - RUBIN-DELANCHY J-Y. - RUBIN-DELANCHY J. - SONDAZ C. - TAGAND F. - THABUIS F. - VEYRAT-MASSON A. - ZANNINI D.

**Excusés :** BANERAS H. (pouvoir à BERTHOLIO C.) - BARRES L. (pouvoir à LONGERAY A.) - MERCIER-GUYON C. (pouvoir à ANSELME C.)

**Absents :**

**Secrétaire de séance :** Bénédicte BENEDETTI

### Entendu l'exposé suivant :

La commune de Fillière est adhérente à la Fédération nationale des Communes Forestières, propriétaires de forêt ou plus largement intéressées par l'espace forestier et la filière bois. L'Association des Communes forestières de Haute-Savoie œuvre depuis de nombreuses années pour une gestion durable et l'entretien indispensable des forêts, afin de maintenir les services écosystémiques qu'elles nous rendent et assurer leur pérennité face au changement climatique.

Afin de concourir à la gestion durable des forêts, il est proposé que la commune confirme son adhésion à cette association, et désigne également un « référent forêt » (1 titulaire ainsi qu'1 suppléant) pour la commune de Fillière, qui sera l'interlocuteur privilégié de l'association des communes forestières de Haute-Savoie.

## Aussi,

*Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT),*

*Considérant que la commune est adhérente à la Fédération nationale des Communes Forestières,*

*Considérant que cette Fédération s'appuie sur un réseau d'associations départementales, qui constituent un puissant relais d'actions tant au niveau des relations avec l'Office national des Forêts (ONF) que des rapports avec les autres membres de la filière bois,*

*Considérant qu'il a été proposé à l'assemblée que la commune confirme son adhésion à cette association, et qu'elle désigne également un « référent forêt » pour la commune de Fillière, qui sera l'interlocuteur privilégié de l'association des communes forestières de Haute-Savoie,*

*Considérant la candidature de Christian ANSELME en tant que délégué titulaire,*

*Considérant les candidatures de Nicole BOCQUET et Philippe MACHEDA, en tant que délégué suppléant.*

## Compte-tenu des résultats, le Conseil Municipal,

### ■ VALIDE la désignation de :

- **Christian ANSELME en tant que délégué titulaire : approuvée à 31 voix pour et 1 voix contre (Catherine SONDAZ)**
- **Nicole BOCQUET en tant que déléguée suppléante à l'association des communes forestières de Haute-Savoie : approuvée à 24 voix pour et 9 voix contre (Catherine SONDAZ, Thierry GUENAT, Stéphane BOUCLIER, Céline BURDIN, Philippe MACHEDA, Catherine GURLIAT, Sylvie PONCET-FILLION, Francis AUBERT, Dominique FAVRE-FELIX)**

**Le Secrétaire de séance**  
**Bénédicte BENEDETTI**

**Le Maire**  
**Christian ANSELME**

